

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/2/Add.88

19 mai 2006

(06-2431)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

## MISE EN ŒUVRE ET ADMINISTRATION DE L'ACCORD SUR LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

### Communication de la République populaire du Bangladesh

#### Addendum

La communication ci-après présentée au titre de l'article 15.2 de l'Accord a été reçue de la délégation de la République populaire du Bangladesh.

#### **I. LOIS ET RÉGLEMENTATIONS PERTINENTES**

Le processus de mise en œuvre et d'administration de l'Accord OTC s'appuie sur les textes législatifs suivants:

##### A. LOI SUR LA NORMALISATION

1. L'Ordonnance de 1985 relative à l'Institut de normalisation et d'essais du Bangladesh (Ordonnance n° XXXVII de 1985) définit l'objectif et les principes de l'Institut de normalisation et d'essais du Bangladesh, la portée de ses activités, sa composition et son financement, et régit la préparation, l'adoption/la formulation et la publication des normes nationales du Bangladesh, ainsi que leur application.

##### B. LOI SUR LES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES OBLIGATOIRES S'APPLIQUANT AUX PRODUITS ET L'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

2. L'Ordonnance relative à l'Institut de normalisation et d'essais du Bangladesh, 1985; la Loi portant modification de la Loi sur le BSTI et les réglementations qui en découlent régissent le système de marques de certification au titre duquel le fabricant/les importateurs obtiennent du BSTI une licence leur permettant d'utiliser les labels de normes sur des produits fabriqués/importés par eux conformément aux normes pertinentes du Bangladesh (BDS).

##### C. LOI SUR LA MÉTROLOGIE

3. "L'Ordonnance de 1982 relative aux normes en matière de poids et mesures" (Ordonnance n° XII de 1982), " la Réglementation de 1982 relative aux normes en matière de poids et mesures" et "la Loi portant modification de la Loi sur les normes en matière de poids et mesures" ont été promulguées par le gouvernement de la République populaire du Bangladesh pour introduire et appliquer le système métrique (unité SI) de poids et mesures dans le pays ainsi que pour renforcer l'infrastructure de métrologie légale au Bangladesh.

./.

4. Ces lois régissent, entre autres, les points obligatoires ci-après:
- a) tout fabricant et négociant de poids et mesures à l'usage du commerce doit obtenir une licence du BSTI;
  - b) tous les poids et mesures à usage du commerce doivent être vérifiés et poinçonnés par le BSTI chaque année;
  - c) tout exportateur et importateur de poids et mesures doit être enregistré auprès du BSTI;
  - d) l'utilisation de poids et mesures autres que basés sur le système métrique est totalement interdite par la loi.

## II. TRANSPARENCE

5. L'adresse, le numéro de téléphone et le numéro de fax du point d'information OTC national sont les suivants:

Bangladesh Standards and Testing Institution  
Maan Bhaban  
116/A, Tejgaon Industrial Area, Dhaka – 1208  
Bangladesh  
Tél.: +8802989760  
Fax: +88029131581  
Courrier électronique: bsti@bangla.net  
Personne à contacter: M. M. Liaquat Ali

6. Le Ministère du commerce et le BSTI sous l'autorité du Ministère de l'industrie sont les autorités chargées des notifications conformément à l'article 10.10 et 10.11 de l'Accord OTC.

L'adresse, le numéro de téléphone et le numéro de fax sont les suivants:

Director General Council  
WTO Cell  
Ministry of Commerce  
Bangladesh Secretariat  
Dhaka – 1000  
  
Tél.: +88027164383  
Fax: +88027165741  
Courrier électronique: Min\_com@ bd\_online.com

7. Les règles techniques adoptées sous la forme de lois ou de règlements sont publiées au Journal officiel de la République populaire du Bangladesh. Les normes sont annoncées dans le bulletin annuel du BSTI ou sur le site Web de l'Institut.
-